

Examen
Droit des procédures collectives
(Session principale)(Durée: 2 heures)

Partie I : Questions de cours loi 95-34 du 17 Avril 1995 sur le redressement des entreprises en difficultés économiques telle que modifiée par la loi 99-63 de 15 juillet 1999 et la loi 2003-79 du 29 Décembre 2003 (12 pts)

Question 1 : Décrivez d'une manière succincte l'évolution des procédures collectives en Tunisie (2pts).

Question 2 : Quels sont les objectifs de la loi sur le redressement des entreprises en difficultés économiques ? (2pts)

Question 3 : Quelles sont les procédures d'alerte prévues par la loi 95-34 du 17 avril 1995 telle que modifiée par les textes subséquents ? (2pts)

Question 4 : A partir de quel moment l'entreprise sera considérée comme étant en cessation de paiement selon la loi 95-34 telle qu'elle a été modifiée par les lois 99/63 et 2003-79 (2 pts)

Question 5 : En votre qualité de responsable du département « redressement des entreprises en difficultés économiques » dans un cabinet d'expertise comptable, le chef du département assistance comptable du même cabinet constate que certains clients du cabinet sont tombés en cessation de paiement au cours de l'exercice 2015, il vous pose la question de savoir s'il peuvent prétendre au bénéfice du régime de redressement tel que prévu par la loi 95-34 telle que modifiée par les loi 99-63 du 15 juillet 1999 et la loi 2003-79 du 29 décembre 2003.

Il s'agit des cas suivants :

- (a) Un cabinet de medecins protesistes execercant dans le cadre d'une SARL (1pt).
- (b) Une association sportive dans le domaine du foot-ball (1pt).
- (c) Une entreprise individuelle de maconnerie assujetie au régime réel d'imposition (1pt).
- (d) Une société en nom collectif dans le domaine agricole (1pt).

Motivez vos réponses.

Partie II : Cas pratique (8 pts)

Vous êtes expert en diagnostic ; et le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis 1 vous désigne pour s'enquérir sur la véritable situation économique, financière et sociale de la société « TABA » ; on vous soumet les états financiers des 3 derniers exercices ainsi qu'un certain nombre d'informations et on vous demande de présenter un rapport diagnostic avec des recommandations sur les volets :

- Economique.
- Financier.
- Et social ; qui vont permettre à l'administrateur judiciaire d'élaborer son plan de redressement.

Etant précisé que la Société TABA, est une société spécialisée dans la production et la transformation du lait et ses dérivés; elle est passée par des difficultés économiques qui ont incité les dirigeants à soumettre le dossier au tribunal de 1^{ère} instance de Tunis pour un redressement judiciaire.

Voir documents en annexes.

Bonne chance